

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

202503D934

Date de convocation :

22.02.2025

Date d'affichage :

20.03.2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 11
Absent : 4
Absents excusés : 3
Votants : 13
Procuration : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250313-202503D934-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Étaient présents : M. Xavier GAYAT, M. Gilles LESÈVE, M^{mes} Eliane KNOPS, Martine DODIER, MM. Dominique FILLEUL, Guillaume GASNIER, M^{me} Carole LEGROS, MM. Loïc THÉRIAU, Patrice BOUTTIER, M^{me} RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT (arrivée à 20h45).

Absent : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Dorothée GAUTHIER, Aurélie PIRON.

Absents excusés : M^{me} Sauvane DECIRON qui a donné procuration à M. Xavier GAYAT, M^{me} Sylvie LENÈGRE qui a donné procuration à M. Patrice BOUTTIER, M^{me} Blandine LALLIER.

M. Dominique FILLEUL a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{mes} Jessica TOUCHARD, Adjointe Administratif 1^{ère} classe, Anne-Laure TRECUL, Adjointe Administratif Contractuelle.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES - ATTRIBUTIONS 2025 :

Monsieur Gilles LESEVE, Maire-adjoint présente le travail élaboré par la commission « Sports & Loisirs » et propose des montants de subventions issues de différents critères définies de façon à être plus égalitaire et impartial entre chaque structure.

Afin d'éviter un dérapage budgétaire, le montant total des subventions Communale, Cantonale et du Collège est plafonné à hauteur de 20 000,00 €. Les montants de chaque association seront donc proratisés en fonction du mode de calcul. Ceci ne concerne pas les associations communales tel que la Coopérative Scolaire, le réseau de bibliothèque et Radio Prévert.

Après étude et débat des subventions pour les associations communales, cantonales et hors commune, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ces propositions.

Tableaux des montants alloués en annexe 1.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.



